

06 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de l'Intérieur sur "le phénomène des touristes sexuels français dans le quartier Nord de Bruxelles" (n° 2280)

06.01 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, une nouvelle loi française plus répressive en matière de prostitution a eu pour conséquence que beaucoup de Français viennent à Bruxelles pour s'adonner à ce qui n'est rien d'autre que du tourisme sexuel. Ces personnes passent le week-end dans la capitale, en étant souvent armées et/ou sous l'emprise de stupéfiants. Leurs comportements sont souvent violents et agressifs envers les Bruxellois.

Cette situation engendre des problèmes dans le quartier Nord de Bruxelles, à telle enseigne qu'une augmentation importante des interventions policières est constatée. C'est ainsi que la police de Schaerbeek a mis en place une unité spéciale dénommée "Dolly". Force est de constater que les Français viennent en Belgique parce que la prostitution y est plus tolérée.

Monsieur le ministre, les prostituées craignent à présent pour leur vie et ne se sentent plus en sécurité. La violence est quotidienne et nombreux sont les touristes sexuels qui ne paient pas leur dû.

Par ailleurs, un meurtre commis récemment ne contribue pas à rétablir le sentiment de sécurité dans le quartier.

Mes questions sont donc les suivantes.

- Confirmez-vous que les quartiers chauds de la capitale connaissent une telle évolution?
- Si c'est le cas, quelle solution envisagez-vous pour y remédier?
- Enfin, une coopération entre la France et la Belgique n'est-elle pas envisageable afin d'enrayer ce phénomène?

Je vous remercie des réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter.

06.02 Patrick Dewael, ministre: Monsieur le président, chère collègue, je suppose que votre question fait suite à des articles de presse relatifs à des contrôles de police administratifs dans la zone de police Bruxelles-Nord, desquels il ressort que la moitié des véhicules contrôlés rue d'Aarschot seraient immatriculés en France et que le peu de poursuites entamées au niveau des clients ait un effet dissuasif sur ces derniers; un lien de cause à effet y est suggéré avec la loi Sarkozy de 2003.

La police doute que le déplacement vers les quartiers extérieurs des villes françaises et l'augmentation de la clandestinité des prostituées de rue en France depuis 2003 ait un effet soudain sur la présence de clients français à Bruxelles. Le phénomène pourrait être lié à un "tourisme de sortie" plus général vers notre capitale. En effet, la police note une présence non négligeable de véhicules immatriculés en France durant les nuits du week-end. Ces véhicules circulent dans le centre de Bruxelles et non spécifiquement dans les quartiers de prostitution.

Le quartier de prostitution plus généralement connu sous le nom de "quartier Nord" fait l'objet d'une attention particulière de la police locale. Outre le travail des équipes de proximité, des patrouilles régulières, cette attention se marque également par l'organisation d'opérations de contrôle axées sur la criminalité de rue et sur la détection de victimes de la traite des êtres humains.

En ce qui concerne la sécurité des prostituées, la police est parfois avisée d'un vol par un client, rarement d'une agression. Entre septembre 2007 et janvier 2008, trois incidents liés à des ressortissants français ont été répertoriés dans la rue d'Aarschot. Il s'agissait de bagarres avec des personnes fréquentant ou habitant cette rue.

Quant au meurtre, auquel un des articles de presse fait allusion, aucun élément ne permet d'affirmer à ce stade que l'auteur des faits serait un ressortissant français. Pour conclure, je puis vous assurer que nos services de police, en particulier la police locale de Bruxelles, suivent le phénomène de près. En cas d'indices de trafic d'êtres humains, un examen sera assuré par les services de recherche dans le cadre des enquêtes judiciaires, souvent via une coopération internationale. Mais il est prématuré d'entamer une coopération policière internationale dans la matière spécifique que vous décrivez.

06.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour les réponses que vous avez apportées. Je vous rassure, ces informations proviennent de certains communiqués de presse parus voici un mois. Je n'ai bien sûr rien vérifié personnellement. Je suis rassurée quant au travail effectué sur le terrain. La question était tout à fait justifiée puisqu'on se rend bien compte que certaines allégations faites dans la presse ne correspondent pas forcément à la réalité de terrain. Monsieur le ministre, je vous remercie pour la grande complémentarité de votre réponse.

06.04 Patrick Dewael, ministre: La commission peut descendre sur le terrain!

Le président: J'allais le proposer, monsieur le ministre!

06.05 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, je ne l'exige pas.

Le président: Je suis à la disposition de la commission et du ministre de l'Intérieur. Nous avons déjà reçu plusieurs propositions. Celle-ci sera également notée, en vue d'avoir une vision concrète de la situation!

06.06 Kattrin Jadin (MR): Ce ne sera pas sur ma proposition mais bien sur celle du ministre!

06.07 Patrick Dewael, ministre: C'est autre chose que le vote automatisé!

Le président: Cela va plus vite!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.